

**1<sup>MA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2025**  
**REUNIONE DI I 27 È 28 DI MARZU DI U 2025**

**1<sup>ÈRE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2025**  
**RÉUNION DES 27 ET 28 MARS 2025**

**N° 2025/01/016**

**Question orale déposée par M Don-Joseph LUCCIONI  
au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

**OBJET : ACCÈS AU LOGEMENT ET À LA PROPRIÉTÉ.**

Monsieur le Président du Conseil exécutif,  
Monsieur le Conseiller exécutif en charge de l'aménagement du territoire et du logement,

Le 14 mars dernier, le colloque « *Répondre aux défis du logement en Corse* » s'est tenu à Corti, à l'initiative de la Collectivité de Corse et de l'AUE, en présence de nombreux acteurs publics et privés. Face aux besoins toujours plus importants en logements, les échanges ont été articulés autour de trois thématiques : la mobilisation et la rénovation du parc existant, la production de logements denses et attractifs, ainsi que celle de logements abordables.

Nous le savons tous : au-delà de ses aspects techniques, la question du logement, préoccupation quotidienne des Corses, est éminemment politique. Elle renvoie au droit fondamental du peuple corse à vivre sur sa terre.

C'est la raison pour laquelle, depuis décembre 2015, malgré des capacités normatives limitées et des moyens budgétaires contraints, les majorités territoriales successives ont érigé l'accès au logement et à la propriété et la lutte contre la spéculation foncière et immobilière en priorités absolues.

« Una Casa pà tutti, una Casa pà ognunu ». Aldilà d'essa un dispositivu di a Cullettività di Corsica, cusì si pò traducia u nosciu scopu.

Eppuru, a situazioni di l'alloghju hè tesa, oghji, in u nosciu Paesi.

Cette tension du marché du logement en Corse n'est pas nouvelle, mais elle semble s'accroître sous l'effet conjugué d'un faisceau de mécanismes : croissance démographique galopante, spéculation foncière et immobilière, multiplication des résidences secondaires et des meublés de tourisme, augmentation du prix des matières premières et des coûts de la construction, rareté foncière liée notamment à nos caractéristiques géographiques et à un désordre foncier toujours pas résorbé.

À ces phénomènes, s'ajoute la réalité économique et sociale de la Corse, caractérisée par des indicateurs sociaux dans le rouge : selon l'Insee, en 2020, 18,3 % de la population insulaire vivait sous le seuil de pauvreté (contre 14,4 % en moyenne française). Par ailleurs, la part de la population de la Corse éligible à un logement social figure parmi les plus élevées à l'échelle française en général, alors qu'elle présente le parc locatif social le plus faible.

Cette situation peut conduire à la dépossession et à l'exclusion des Corses, notamment des plus jeunes, des plus fragiles mais également des classes moyennes, de l'accès au logement et à la propriété. Nous ne pouvons nous y résoudre.

Certaines communes tentent d'apporter des réponses à travers des dispositifs visant à favoriser l'installation de leurs enfants en résidences principales, avec le soutien actif de la Collectivité de Corse.

Au-delà de la permanence de la revendication d'un statut de résident sur lequel l'Assemblée de Corse a déjà délibéré favorablement le 25 avril 2014 pour la première fois, la Collectivité de Corse mène une action globale, transversale et volontariste en matière de logement, y compris en mobilisant l'ensemble de ses organismes satellites (Agence et offices, Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse).

À ce titre, ma question sera double monsieur le Conseiller exécutif :

Quel bilan pouvez-vous dresser des programmes, dispositifs et actions mis en œuvre par la Collectivité de Corse et quelles propositions, à droit constant et dans le cadre du futur statut d'autonomie de la Corse, formulez-vous pour favoriser l'accès des Corses au logement et à la propriété ?

Vi ringraziau.